



SOMMAIRE

Edito

Priorité de la Cfdt-MAE :

Les agents de catégorie C.

Page 2

Les contractuels à l'étranger:

Toujours pas de décret.

Page 2

Que demande la Cfdt-MAE

pour les recrutés locaux ?

Pages 3 et 4

CAE : réforme du statut

Page 4

CTPM1 du 16 décembre

Compte rendu résumé.

Page 5 à 7

Intervention de la Cfdt-MAE :

-Où va la Coop ?

*-Une attention particulière
pour les C et les RL.*

Pages 8 et 9

édito

**Par
Jacqueline SÉJEAN
Secrétaire Générale**

2005 : une bonne année... électorale !

Si l'année 2003 fut « l'annus horribilis », décevante et déprimante, l'année 2004 qui vient de s'achever nous a apporté plusieurs motifs de satisfaction :

un ministre qui répond à nos préoccupations et s'engage personnellement en faveur des recrutés locaux et des agents de catégorie C, qui lance la fusion des deux Comités Techniques Paritaires Ministériels (CTPM), qui veut réunir tous les agents parisiens sur un site unique ;

l'ensemble de réformes dit « paquet social » (congé-maladie, majorations familiales, voyages annuels), qui malgré ses imperfections - que nous avons dénoncées - devrait supprimer ou atténuer certaines situations scandaleuses (cf. page 5) ;

la réforme du corps des conseillers des affaires étrangères (conforme à celle des administrateurs civils), qui en fusionnant les deux premiers grades casse un goulot d'étranglement ;

et même... un léger frémissement, côté administration, pour mettre en place des dispositions facilitant l'accès des femmes à l'encadrement supérieur !

Restent cependant de nombreux points noirs et /ou points d'interrogations :

la précarité de la situation de certains recrutés locaux malgré les progrès accomplis pour d'autres ;

les conséquences, pour certains collègues et pour notre ministère, de la décision du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) sur le partage des compétences concernant la coopération entre la DGCID et l'Agence Française de Développement ;

les moyens budgétaires du Département et ce qu'il faut bien appeler « les sombres desseins de Bercy » ;

la question des indemnités de résidence, comme le pouvoir d'achat des fonctionnaires (et leur avenir même, dans un contexte démagogique où ils sont tenus responsables de tous les

maux) ; sans oublier... l'image désastreuse de notre métier que véhiculent certains médias dans l'opinion.

Et cette liste n'est pas limitative, bien sûr

Autant de vœux, donc, à formuler en ce début d'année pour que cela change ; pour chacun d'entre vous, pour son épanouissement personnel et sa carrière, comme pour notre ministère et l'action de la France dans le monde.

Mais ces souhaits traditionnels risquent fort de ne rester que des vœux pieux si nous ne nous prenons pas en main, si nous ne pesons pas sur les projets qui nous concernent, du poids d'un syndicat puissant, structuré, non corporatiste et qui, porté par un idéal, a une vision d'avenir.

2005 nous offrira l'occasion – par deux fois, le 29 mars prochain, puis à l'automne – de marquer notre engagement, en votant pour les élections au CTPM.

Vous souhaitez un Ministère des Affaires Étrangères qui ait les moyens des ambitions de notre pays, qui offre un service public de qualité ? mais aussi des perspectives de carrière pour tous, des relations de travail fondées sur la transparence et le dialogue ?

Alors ne restez pas isolé et passif ... Bougez-vous !

Adhérent ou pas, en 2005, votez CFDT.

Priorité de la CFDT-MAE : Ça va bouger pour les agents de catégorie C !

Devant Michel Barnier comme devant Dominique de Villepin, la CFDT-MAE a plaidé pour que les collègues de catégorie C voient leur situation réellement revalorisée : elle ne correspond, aujourd'hui, ni à leur formation, ni à leurs compétences, ni à leurs responsabilités.

Nous réclamons pour ces collègues de véritables perspectives de carrière, ce qui implique des modifications statutaires et le repyramidage des corps (pour les nominations en catégorie B et les avancements de grade), des primes et un tableau des vocations qui correspondent aux responsabilités exercées (en effet, pour ces collègues, le tableau se résume aujourd'hui à deux groupes, quels que soient leur grade, leur expérience, leurs fonctions ; pour nous, les C chevronnés devraient pouvoir, par exemple, prendre la tête de vice-consulats) et, enfin, une politique des mutations « humaine » qui tienne compte de la vie de famille .

M. Barnier nous a entendus : une première réunion a été fixée au 19 janvier (au moment où nous mettons sous presse). A bientôt donc pour un compte-rendu ...

Mais toujours rien de neuf pour les contractuels de l'étranger...

- Le projet de décret qui doit remplacer celui du 18 juin 1969 n'est encore pas sorti.

La CFDT-MAE a demandé à l'administration la suppression dans ce projet d'une disposition discriminatoire fondée sur l'âge : le texte prévoit, en effet, que l'agent ne peut être recruté à plus de soixante ans ! (Une disposition analogue certes inusitée mais pour nous tout aussi inadmissible existe d'ailleurs dans le décret de 1969 pour les plus de 55 ans).

- Dans l'attente de ce texte, l'administration n'a pas organisé d'élections et il n'y a plus de Commission Consultative Paritaire (CCP) pour ces personnels depuis des années, ce qui est ... hors la loi.

- La CFDT-MAE a réclamé à l'administration avec insistance la « carte des emplois » de chargés de mission culturels (chefs de mission, directeurs etc.) avec les groupes d'indemnités de résidence correspondants ; après s'être heurté à un refus (bonjour la transparence et là encore, le respect de la loi !), le syndicat a arraché un accord de principe du DGA.

RAPPEL :

Que demande la CFDT-MAE pour les collègues recrutés locaux ?

Des salaires équitables, de la concertation et de la transparence, pas de discrimination ... et une couverture sociale décente

- Les recrutés locaux doivent être associés aux travaux d'harmonisation des grilles de salaires comme à l'enquête sur la hausse du coût de la vie. Or, malgré les déclarations répétées de l'administration sur la « transparence » (avec un grand T), la plus grande opacité règne toujours et les agents sont mis devant le fait accompli : sommés de signer l'avenant à leur contrat dans l'heure, alors qu'un avenant - par nature contractuel - devrait faire l'objet d'un commun accord ; ou priés de se contenter d'une augmentation manifestement sous estimée et déjà entérinée par la Commission interministérielle parisienne « Coût-Vie » !

- Tous les recrutés locaux d'un même poste doivent être traités de la même manière, quel que soit le service extérieur de l'État dans lequel ils travaillent (ambassade, consulat, institut ou centre culturel, Poste d'expansion économique, etc ...).

- Toute discrimination fondée sur la nationalité – scandaleusement illégale - doit être définitivement et partout éliminée.

- L'avancement à l'ancienneté doit être automatique : comme son nom l'indique, et contrairement à l'avancement au mérite, cet avancement doit être fonction de la seule ancienneté, comme c'est le cas pour les fonctionnaires, et non pas laissé à la discrétion du supérieur hiérarchique qui choisit de transmettre ou pas la proposition d'avancement, comme c'est le cas aujourd'hui.

- De véritables progressions de carrière doivent être offertes aux recrutés locaux et des offres de formation plus nombreuses doivent leur être proposées ; une procédure d'évaluation annuelle doit être mise en place à leur intention afin de justifier leur éventuelle promotion et échapper à l'arbitraire de certains chefs de poste.

- Des CDI (contrats à durée indéterminée) doivent être proposés à tous et non des CCD (contrats à durée déterminée).

- La couverture sociale assurée à nos collègues recrutés locaux doit être toujours décente, quelles que soient les carences des dispositions du droit local : notre administration ne peut se laver les mains de la responsabilité de situations inadmissibles, au prétexte du droit local qui régit les contrats de ces agents publics de l'État français.

- Les horaires de travail doivent être les mêmes pour tous les agents d'un même poste, qu'ils soient recrutés locaux ou expatriés.

Des réformes sans tarder, une écoute attentive...

- L'administration doit se donner les moyens de la politique qu'elle affirme vouloir mener vis à vis des recrutés locaux : une vraie sous-direction, qui serait suffisamment dotée en personnel, pour gérer TOUS les recrutés locaux – les 12 000, dont la moitié environ dépend aujourd'hui de la DRH et l'autre moitié de la DGCID - et pour mettre en œuvre les réformes nécessaires sans tarder. Cette Sous-Direction serait aussi pour les recrutés locaux une véritable instance d'appel. La DRH ne joue pas systématiquement ce rôle actuellement et les recrutés locaux, dont la situation est souvent précaire ou vulnérable, sont laissés seuls face à la hiérarchie locale.

- Les recrutés locaux doivent être reçus individuellement (et non pas en groupe) par les inspecteurs lors du passage d'une mission d'inspection, comme leurs collègues titulaires. Un entretien en tête à tête avec un inspecteur, une fois tous les cinq ans environ, ne

paraît pas un luxe pour des agents qui n'ont pas la possibilité, comme leurs collègues expatriés, de passer régulièrement à l'administration centrale.

Un beau programme, n'est-ce pas ? digne de l'idée que nous nous faisons de notre ministère et de notre pays.

Où en est-on, en ce début 2005 ?

Le Ministre, que nous avons alerté, lors de l'entretien qu'il nous a accordé le 14 octobre dernier, sur les comportements inadmissibles que s'autorisent certains à l'égard des recrutés locaux, a donné des instructions extrêmement fermes – du jamais vu au MAE ! – pour que cela cesse (TD du Secrétaire général du 18 novembre). A suivre ...

Le groupe de travail sur les recrutés locaux « promis » par le Secrétaire Général entre les deux grèves de décembre 2003 et composé de représentants de l'administration et des personnels ne s'est réuni depuis cette date que deux fois en 2004. Ces réunions sont l'occasion pour l'administration de faire le point sur l'avancement de ses travaux, et, pour nous, d'appeler son attention sur les problèmes qui nous sont signalés (n'hésitez donc pas à nous saisir pour faire avancer les choses !), tout en rappelant systématiquement nos revendications essentielles. Une réunion est prévue pour janvier.

En 2004, 46 grilles - de pays importants comme le Sénégal, l'Égypte, l'Angola, l'Algérie, la Tunisie - ont été révisées, dont 33 avec effet rétroactif au 1er janvier, en coordination avec la DGCID. En 2005, la Russie (notamment pour les questions de couverture sociale), l'Afrique du Sud, l'Italie comptent parmi les priorités de la DRH.

Conseillers des Affaires Étrangères : ça bouge !

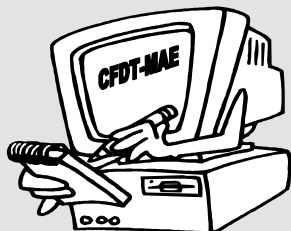
La réforme du statut des conseillers des Affaires Étrangères qui entrera en vigueur en 2005 a été rondement menée par l'administration (cf. le résumé ci-joint du CTPM). C'est une très bonne nouvelle, notamment pour les « tours extérieurs » quinquas qui ces dernières années payaient très cher leur nomination dans le corps des CAE, en restant bloqués des années au premier grade. La CFDT-MAE déplore que ceux-ci n'aient pas été prioritaires pour les derniers tableaux d'avancement de fin 2004 ; ils auraient pu rattraper une toute petite partie de ce qu'ils ont perdu depuis leur promotion-sanction !

Qu'y a-t-il dans le « paquet social » ?

Trois réformes : celles des congés-maladie, des majorations familiales et des voyages pour les agents expatriés ; voir le compte-rendu du CTPM 1 ci-joint (pages 5 à 7).

TOUT SAVOIR SUR LA CFDT-MAE

Retrouvez nous sur Internet



www.cfdt-mae.fr



Compte-rendu du Premier Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM 1)

16 décembre 2004

Ce CTPM 1 a été consulté - ce qu'on appelle « avis formel », avec vote - sur cinq textes, qui entreront donc en vigueur prochainement :

* La **fusion des deux CTPM** (1) pour un retour au droit commun - lequel ne prévoit qu'un seul CTPM par ministère -. C'est une vieille revendication CFDT enfin aboutie, dont le pendant dans les postes est la revendication d'une CCC compétente pour tous. Ce texte une fois entré en vigueur, sera organisée l'élection de ce CTPM unique en décembre 2005 en principe.

* trois amendements au décret de 1967 sur les rémunérations à l'étranger :

• un **nouveau régime pour les congés maladie à l'étranger** : il améliore la situation, certes, mais reste pour la CFDT-MAE inadmissible car en deçà des dispositions de la loi, et toujours scandaleux pour ce qui concerne les accidents du travail. Selon le nouveau texte, le régime applicable sera le même, que le congé soit pris en France ou à l'étranger et l'agent recevra, outre la totalité des majorations familiales, 75% de son IR pendant le premier mois, 50% pendant le deuxième mois et 25% à partir du troisième mois. En cas d'accident du travail, 75% le premier mois et 50% à partir du deuxième mois.

- la situation des agents en position d'appel spécial et
- la situation d'instance d'affectation (durée maximale de 4 mois) sont clarifiées.

La CFDT-MAE s'est abstenue sur cet ensemble.

* **La réforme du statut des conseillers des AE** : elle comprend la fusion des deux premiers grades (CAE 2 et CAE 1), ce qui supprime le blocage pour le passage de CAE 2 à CAE 1, la création d'un quatrième échelon pour les CAE HC et l'aménagement du tableau des vocations, « revu, à la demande de Bercy, pour que la réforme n'ait pas de coût à l'étranger ! », a précisé l'administration (la CFDT-MAE a voté pour cette réforme mais s'est abstenue sur ce dernier point) ;

* une modification du statut de **l'Institut diplomatique** : la CFDT-MAE s'est abstenue car le rôle de cet Institut, qui selon nous ne devrait pas être réservé aux seuls A, devrait être mieux défini ; par ailleurs, nous pensons que le CTPM 2 aurait dû être consulté, lui aussi, sur ce texte qui concerne les collègues relevant du second CTP (encore une preuve des aberrations auxquelles conduit le système actuel de deux CTPM pour un seul Ministère !) ;

* une remise aux normes du texte sur **les passeports diplomatiques**, qui datait de 1945 : la CFDT-MAE a évidemment voté pour.

Par ailleurs, le CTPM 1 (qui a duré une journée) a débattu des questions suivantes, ci après résumées :

Les questions de personnel :

Pour **les recrutés locaux**, la CFDT-MAE a dénoncé de nombreuses situations encore inadmissibles, malgré l'action de revalorisation menée par l'administration : déficience du dialogue social dans les postes dont beaucoup n'ont toujours pas de règlement intérieur et où la CCC n'est pas réunie deux fois par an (parfois même jamais réunie !), comme l'exigent les textes ; pas d'instance d'appel à l'administration centrale pour ces collègues, dont certains sont vraiment très

(1) pour mémoire : il y a actuellement un CTPM 1 pour le personnel de l'administration centrale, des ambassades et consulats, SCAC compris ; et un CTPM 2 pour le personnel des Instituts et centres culturels, les assistants techniques et les directeurs d'alliances françaises.

vulnérables ; pas d'information ni de participation à la mise en place des nouvelles grilles et à leur reclassement qu'ils ne peuvent contester ; difficulté à redéfinir précisément les fonctions des agents à l'occasion de la nouvelle grille ; dossier sur la hausse du coût de la vie géré par les seuls expatriés etc.

L'administration a enfin répondu à une revendication de la CFDT-MAE et ... des gouvernements successifs, quelle que soit leur couleur politique : la **fusion des corps homologues de catégorie C** laquelle, quoi qu'en disent certains, va dans le sens de l'intérêt des agents. Comment soutenir aujourd'hui qu'une dizaine de corps de catégorie C sont nécessaires au Département ? ou, comme le font certains collègues, que si fusion il y a, elle ne doit concerner que les corps de chancellerie entre eux d'une part et les corps d'administration centrale d'autre part ... mais surtout pas de fusion des corps de chancellerie avec leurs homologues de centrale ? Un adjoint de chancellerie aurait le même métier qu'une lingère de chancellerie mais rien à voir avec son collègue adjoint d'administration centrale ? ? ? La CFDT-MAE met en garde depuis des années contre ces crispations stériles qui nuisent à notre Ministère et risquent de nous coûter cher, finalement !

A propos du projet de décret sur les **agents contractuels de l'étranger**, la CFDT-MAE a contesté la mesure discriminatoire fondée sur l'âge (pas de recrutement d'agents âgés de 60 ans) qu'il contient.

Quant à la **directive européenne**, le texte d'application est en instance d'être soumis au Parlement et pourrait entrer en vigueur au premier semestre 2005. Selon ce projet, les agents sous CDD âgés de plus de 50 ans entre le 1/6/2004 et la date de publication de la loi et justifiant d'au moins 8 ans de services publics au cours des 10 dernières années (ils sont 150 environ au MAE) verront leur contrat automatiquement transformé en CDI. Le CDD des agents employés depuis plus de 6 ans en continu « pourra » être reconduit en CDI.

Sur les perspectives de carrière des **secrétaires des Affaires Étrangères** et notamment la limite d'âge pour les tours extérieurs dans le corps des CAE, l'administration a annoncé une réflexion, au Ministère de la Fonction publique, qui s'intégrerait dans un projet plus large de réforme des fonctionnaires.

Et **les femmes** dans tout ça ?

Depuis 2002, l'administration se doit de présenter au CTPM, chaque année, son « plan pluriannuel pour l'accès des femmes à l'encadrement supérieur » (si, si). En décembre 2004, pour la première fois, la DRH nous a présenté un panel de bonnes intentions : nommer des femmes à des postes stratégiques, renforcer leur place dans le réseau diplomatique, offrir - aux hommes aussi - des possibilités d'organisation du temps de travail, etc.

Bref, à quand la photo de groupe de la Conférence des ambassadrices avec une dizaine de mâles au premier plan pour faire joli ?

La **gestion prévisionnelle des agents** - qui devrait être facilitée par un nouvel outil informatique, le SIRH (Système d'Information des Ressources Humaines) - annonce 200 départs à la retraite environ jusqu'en 2006 (et 40 % des fonctionnaires et des CDI d'ici 2015) et seulement une centaine de recrutements annuels par concours et promotions internes, puisque le Gouvernement ne veut remplacer qu'un départ à la retraite sur deux : la CFDT-MAE a réclamé, à nouveau, des mesures ad hoc pour que les promotions au tour extérieur qui sont fonction des recrutements par concours ne soient pas divisées par deux.

Quant au **bilan de la campagne de notation**, il confirme toutes nos craintes : le nouveau décret sur la notation est ingérable (merci à la Fonction publique de n'avoir toujours pas répondu à notre lettre de décembre 2003 !) et aboutira à des notations « au doigt mouillé » pour que soit respecté le quota imposé de 20% des agents d'un corps ayant la meilleure progression de notes et donc 3 mois de réduction d'ancienneté automatiques.

Les questions budgétaires :

Le Directeur des Affaires Financières (DAF) s'est engagé à donner une meilleure information sur les **indemnités de résidence** en proposant de mettre sur Diplonet le mode de fonctionnement de « l'outil de révision » (révision dans laquelle interviennent désormais non seulement les postes mais aussi les directions géographiques) et a rappelé le projet de l'administration de réduire à une vingtaine les 30 groupes actuels du tableau des vocations. Quant aux **primes**, la CFDT-MAE, qui a rappelé son opposition aux primes au

mérite, a souligné les incohérences du nouveau texte sur les primes dites du 3^{ème} étage : censé prendre en compte les résultats et les fonctions, ce texte, délibérément opaque, fait référence à... des grades !

Enfin une bonne nouvelle pour les **pacsés** : le décret du 12 mars 1986 sur la prise en charge par l'État des frais de voyage et de changement de résidence sera modifié pour prendre en compte le Pacs au plus tard ... à la fin du premier trimestre 2005. Rappelons que le Pacs ne date que du siècle dernier (novembre 1999) !!!

Les deux autres volets dudit « **paquet social** » dont fait partie la réforme des congés-maladie à l'étranger (cf. ci-dessus) ont été présentés par le DAF :

- projet de réforme des **majorations familiales** : Ce projet, à l'initiative de l'administration, prévoit de mieux coller à la réalité des dépenses en reformatant les majorations familiales qui comprendraient désormais : le montant des droits d'écologie à l'école française (ou à défaut dans un internat en France), plus le coût de 15 m² par enfant dans un bon quartier, plus le montant « moyen » des allocations familiales versées en France (soit le montant versé en France pour quatre enfants divisé par quatre) plus le supplément familial de traitement moyen.

Pour les agents recrutés sur place, la réduction des majorations serait de 20% et non plus de 60% comme aujourd'hui.

Avec ce système, disparaîtrait le scandale des expatriés - des collègues de catégorie C - qui, tout en percevant des majorations familiales, ne sont pas en mesure d'acquitter le montant des écologies et doivent solliciter des bourses. Cependant, selon les projections faites par l'administration, la réforme ferait baisser la masse globale des majorations et donc baisser le montant des majorations dans de nombreux postes. Elle doit donc absolument être couplée avec celle des voyages.

- les **voyages annuels** : Le principe serait simple ; chaque agent, quel que soit son lieu d'affectation et le temps de séjour dans son pays de résidence, recevrait pour lui même et les membres de sa famille une indemnité forfaitaire annuelle calculée sur la base d'un pourcentage du tarif IATA pour un aller retour poste-France-poste, indexé sur une moyenne des tarifs aériens commerciaux. La CFDT-MAE soutient cette initiative.

Pour la **Stratégie Ministérielle de Réforme** (SMR) et son dernier avatar mis en forme par un cabinet privé de consultant, choisi et, nous dit-on, payé par Matignon, la CFDT-MAE a déploré qu'en période de vaches maigres (pour les agents publics), des crédits soient ainsi gaspillés pour une valeur ajoutée peu évidente ! Nous avons regretté encore une fois que cette réforme, qui se revendique comme une modernisation, ne se manifeste que comme un plan d'économies (suppression nette de 248 emplois expatriés et de 94 emplois de recrutement local sur la période 2004 à 2007). Nous avons demandé que l'administration fasse mieux que ses strictes obligations du droit local en cas de licenciements pour fermeture de poste. La DGA a assuré par écrit qu'en cas de restructuration du réseau, une attention particulière serait portée aux situations individuelles : temps de séjour respectés et pas de cessation anticipée de contrat.

Quant au **projet de site unique parisien**, qui ne remet pas en cause le projet de La Courneuve pour la Valise et les Archives, la CFDT-MAE a demandé (et obtenu des assurances du DGA) que TOUS les immeubles - et donc aussi celui de la rue Huysmans, où sont logés quelques privilégiés soi-disant pour nécessité de service (sic) - soient bien mis en vente pour financer l'achat.

Enfin, la CFDT-MAE a demandé que l'administration « se bouge » pour corriger l'image désastreuse que donnent de nous certains médias, sans pour autant « courir derrière l'opinion », comme on l'a fait avec démagogie pour les adoptions après la sortie d'un film sur ce sujet.



Le CTPM 2 étant convoqué à la suite du CTPM 1, le 17 décembre, le Ministre avait prévu de s'adresser aux deux CTPM ensemble le 16. Empêché au dernier moment, il a demandé au Secrétaire général de le représenter.

**INTERVENTION DE LA CFDT-MAE DEVANT LE SECRETAIRE GENERAL,
QUI REPRESENTAIT LE MINISTRE,
MICHEL BARNIER, ET LES DEUX CTPM REUNIS
16 DECEMBRE 2004**

Monsieur le Ministre,

Gouverner, c'est choisir,

Et le gouvernement, par la voix du CICID, a choisi de modifier la répartition des compétences entre notre Ministère et l'AFD. Il a choisi de le faire, en catimini, dans la torpeur estivale, sans débat, ni public, ni interne au MAE.

Pas de débat public alors que pour le Chef de l'État et le Gouvernement, l'aide au développement est une politique prioritaire ; pas de débat alors que pour notre pays, la Coopération, c'est plus de 40 années d'histoire et d'attachements qui vont bien au delà de relations politiques classiques.

Pas de débat interne, non plus, alors que l'avenir de centaines d'agents est en jeu et que la réglementation, le décret sur les CTP, impose cette consultation. Nous aurons donc tout à l'heure, comme bien souvent, un point d'information a posteriori au lieu d'une concertation véritable.

Devant l'amertume et la frustration des collègues, et bien que les dés soient déjà jetés, la CFDT-MAE a voulu, avec ses moyens, engager ce débat que l'administration nous a refusé. Il n'en est pas sorti UNE position CFDT-MAE, monolithique et pleine de certitudes ; mais un consensus s'est dessiné sur certains points :

- non, l'usine à gaz mise en place par le CICID ne sera pas plus « lisible » de l'extérieur ;
- non, la tutelle du MAE sur l'AFD ne sera pas efficace mais illusoire ; et ce n'est pas un décret sur les pouvoirs des ambassadeurs qui lui donnera plus de poids si les crédits ne sont pas dans les mains du tuteur mais dans celles du pupille !
- non, un système dans lequel on sépare la tête des jambes n'est pas viable, et en l'occurrence, on va vite se trouver avec un monstre siamois à deux têtes puisque l'AFD s'est déjà dotée d'une direction de la stratégie ;
- et enfin, non, il n'est pas admissible de marquer autant de dédain aux agents qui ont porté cette coopération pendant des années. Quel est leur avenir ? où est-il ? à l'AFD ? au Département ? dans leur ministère d'origine pour les détachés ? à l'ANPE ou à la rue pour d'autres ? Rien n'est annoncé clairement, que des paroles lénifiantes et une situation que l'on laisse pourrir, à la DCT comme dans les SCAC.

Sur d'autres questions cependant, à la CFDT-MAE, nous sommes partagés, à commencer par celles-ci :

la coopération a-t-elle encore un avenir au MAE ?

et

quel(s) type(s) de coopération induit la décision du CICID ?

Cette dernière réforme signe-t-elle l'acte de décès de la Coopération, est-elle la preuve de l'échec définitif de la fusion des deux ministères ? Faut-il – ou pas - prendre acte de cet échec, tout basculer à l'AFD et inventer autre chose ? Ne faudrait-il pas doter alors l'AFD du statut qui lui permettrait d'échapper à la schizophrénie d'un établissement bancaire qui fait des dons !

Que deviendront les « petits projets », ceux qui aujourd'hui n'intéressent pas l'AFD, alors que souvent efficaces, ils offrent à notre pays des réseaux et une visibilité sans commune me-

sure avec les sommes dépensées : va-t-on, veut-on réellement, tirer un trait sur ce formidable outil de coopération et d'influence ?

Toutes ces questions, et bien d'autres, auraient mérité un minimum de débat, d'échanges et d'explications, dans un ministère où depuis bientôt trois ans, on n'entend parler que de transparence, de concertation et de réforme « portée » par les agents !

Monsieur le Ministre,

Gouverner, c'est choisir,

Et vous avez choisi, vous nous l'avez écrit, de porter une attention toute particulière à deux catégories d'agents de votre Ministère, les agents de catégorie C et les agents recrutés locaux - soit en gros 16 000 agents sur les 23 000 que compte le Département - et, pour eux, de faire bouger les lignes.

Pour les premiers, les agents de catégorie C, vous aurez les mains moins libres, si je puis dire. A chaque initiative, à chaque projet, vos services vous mettront en garde : « Attention, c'est de l'interministériel ! » Souvent en effet, ça l'est ... et alors ? Est-ce une raison pour baisser les bras ? Un exemple : Il y avait un goulot d'étranglement dans le corps des conseillers ; une réforme va être mise en place dans les prochains mois pour fluidifier les avancements. La CFDT-MAE vous prie d'exiger tout simplement de vos services la même efficacité et la même célérité pour casser les blocages dans les corps de catégorie C !

Pour les recrutés locaux, la DRH comme la DGCID se sont engagées depuis 1999 dans une vaste entreprise de remise à plat de leur situation, corrigeant les inégalités et les discriminations, mettant en place une couverture sociale là où le droit est défaillant. C'est énorme ! Mais les collègues recrutés locaux - un peu comme les infirmières il y a quelques années - ont besoin de plus que cela : ils réclament la considération et le respect dus à chacun.

La CFDT-MAE a relayé auprès de vous leurs attentes et, comme vous l'aviez promis, vous avez donné des instructions claires pour que cessent certains comportements scandaleux que nous dénonçons chaque fois que nous en avons connaissance. Grâce vous soient rendues à vous même, Monsieur le Ministre, au Secrétaire général comme aux rédacteurs - peut-être multiples ? - pour ce télégramme du 18 novembre, inouï au Département !

Et je voudrais ici apporter une précision sur la position de la CFDT, qui est tout sauf démagogique, afin qu'elle ne soit pas caricaturée par des esprits chagrins :

La CFDT ne dit pas que tous les ambassadeurs sont des affreux.

Elle ne dit pas, non plus, que tous les affreux sont ambassadeurs.

C'est plus compliqué ... car malheureusement l'indifférence, et parfois le mépris à l'égard des recrutés locaux sont les choses du monde les mieux partagées, à tous les échelons de la hiérarchie.

Monsieur le Ministre,

Pour votre engagement en faveur de nos collègues qui méritent de véritables perspectives de carrière, pour votre détermination - que nous voulons croire durable, tenace et inflexible - à instaurer de nouvelles relations, si j'osais, je dirais, comme on dit paraît-il dans le 9.3 :

« Total respect ».